



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-016-2025-11

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Direction de la veille et sécurité sanitaire Assistante Hygiène et Salubrité /

IDF-2025-11-07-00002 - Décision n° DVSS - 2025 / 05?? Portant habilitation de l'organisme «ESMB»?? à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique (1 page)

Page 3

Direction de la veille et sécurité sanitaire
Assistante Hygiène et Salubrité

IDF-2025-11-07-00002

Décision n° DVSS - 2025 / 05
Portant habilitation de l'organisme «ESMB»
à dispenser la formation prévue à l'article
R.1311-3 du code de la santé publique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

**Décision N° DVSS – 2025 / 05
Portant habilitation de l'organisme «ESMB»
à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3
du code de la santé publique**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1311-3 ;

Vu le code du travail, notamment son article R.6351-1 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2024 modifié pris en application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée, y compris la technique du maquillage permanent, et de perçage corporel ;

Vu la demande d'habilitation réceptionnée le 7 février 2025, de l'organisme de formation « **ESMB** » situé :

- **Adresse administrative** : 83 rue La Boétie – 75008 PARIS
- **Adresses du lieu de formation** : Tour Atlantique - 1 place de la Pyramide – 92800 PUTEAUX

Vu la déclaration d'activité enregistrée auprès de la DIRECCTE Ile-de-France sous le numéro 11 75 689 64 75

Vu la demande de changement d'adresse du centre de formation transmise par l'organisme de formation par mail le 29 octobre 2025

DÉCIDE

Article 1

L'organisme de formation «ESMB » situé :

- **Adresse administrative** : 83 rue La Boétie – 75008 PARIS
- **Adresses des lieux de formation** :
 - o Tour Atlantique - 1 place de la Pyramide – 92800 PUTEAUX
 - o 10 place de la Défense - 92400 Courbevoie

Est habilité à dispenser la formation aux règles d'hygiène et de salubrité.

Article 2

La directrice de la veille et sécurité sanitaires de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision.

Saint-Denis, le 7 novembre 2025

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
La Directrice de la veille et sécurité
sanitaires
Signé

Cécile SOMARRIBA